POLYNÉSIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le directeur général

Affaire suivie par :
Teddy CHENE, Chef de projet ENT / PAPN

N° 34 325 / MEE / DGEE / DIR

Pirae, le jeudi 13 août 2026

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école,

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Généralisation du registre d'appel dématérialisé « Présences » de l'Espace numérique de travail

P.J. : Note de cadrage relative au registre d'appel dématérialisé « Présences » de l'ENT

La généralisation de l'Espace numérique de travail (ENT) dans les écoles publiques de Polynésie française, engagée depuis la rentrée d'août 2025, constitue une évolution structurante du pilotage du système éducatif, fondée sur la mobilisation des données d'activité scolaire.

Dans cette continuité, le registre d'appel dématérialisé constitue un outil central du pilotage de l'assiduité des élèves. Il permet de passer d'un enregistrement déclaratif à un dispositif fondé sur des données consolidées et exploitables, au service de la prévention du décrochage scolaire, de la gestion continue de l'assiduité, de l'information des familles et de l'analyse des situations d'absentéisme à l'échelle du territoire.

À compter de la rentrée d'août 2026, le module « Présences » devient le registre d'appel de référence dans les écoles publiques. Son déploiement s'effectue selon un périmètre arrêté par la DGEE, en lien avec les circonscriptions pédagogiques, et en fonction des conditions de connectivité permettant son usage effectif. Dans les écoles concernées, il se substitue au registre papier et en constitue le support unique de référence. Les autres écoles restent, à ce stade, sur un fonctionnement au registre papier.

La remontée mensuelle des données par les directeurs d'école se substitue à la validation périodique des registres d'appel papier. Elle permet de consolider des indicateurs à l'échelle des communes, des circonscriptions pédagogiques et contribue au pilotage territorial de l'absentéisme.

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre sont précisées dans la note de cadrage jointe, qui constitue le document de référence pour les équipes concernées.

Les IEN assurent, avec l'appui des ERUN, l'accompagnement des écoles et le déploiement du dispositif dans leur circonscription pédgogique. Les directeurs peuvent également s'appuyer sur les ERUN du PAPN ainsi que sur le chef de projet ENT de la DGEE. Cette organisation vise à garantir une appropriation progressive, cohérente et sécurisée du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Pour la ministre et par délégation,

Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements * Polynésie française *

Rainui HUGON